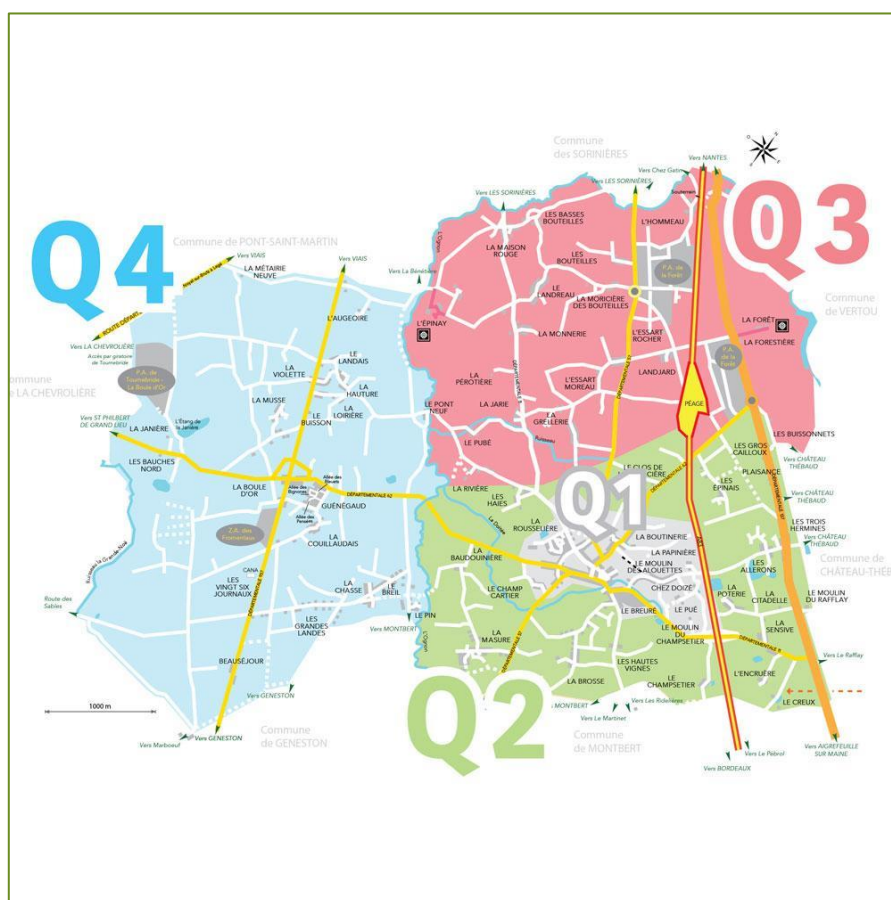


CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER

Comité Consultatif Actions Participatives



Cette charte constitue la référence commune à tous les Conseils de Quartier du Bignon. Elle a été présentée et adoptée au Conseil Municipal du 29 janvier 2024. Elle présente les objectifs de ces Conseils, leur rôle et leur articulation avec les Comités Consultatifs, ainsi que leur organisation.

De quoi s'agit-il ?

Les Conseils de Quartier s'inscrivent dans le cadre d'une démocratie locale visant à donner du pouvoir d'agir aux habitants sur leur qualité de vie au Bignon et dans le respect de l'intérêt général.

À cette fin, les Conseils de Quartier ont pour mission de :

Participer à la construction des projets de l'équipe municipale. Les habitants pourront exprimer leur avis, sur des projets initiés par la municipalité. Ils pourront faire des propositions visant à amender ces projets afin que ceux-ci répondent au plus près aux attentes du plus grand nombre.

Porter des projets collectifs qui concernent leur quartier, voire l'ensemble de la commune.

Les Conseils sont ouverts à tous les habitants de 16 ans et plus, avec l'autorisation parentale pour les mineurs, qui demeurent sur le quartier. Ces Conseils ne sont donc pas des instances situées au-dessus des habitants.

Le rôle des Conseils et des représentants aux Comités Consultatifs

Les participants au Conseil de Quartier sont légitimes pour co-construire avec la municipalité des projets initiés par l'équipe municipale ou par eux-mêmes.

Chaque Conseil est représenté dans les sept comités consultatifs. Ces représentants ont pour rôle :

De **porter les avis et les propositions** des Conseils concernant les projets municipaux.

De **transmettre et soutenir** les projets collectifs élaborés par leurs Conseils en vue d'une co-construction au sein du comité consultatif sollicité et d'une validation par le Conseil municipal.

Les représentants aux comités consultatifs et leurs suppléants sont désignés lors du premier Conseil annuel. Les modalités de la désignation sont définies par chaque Conseil en respectant la parité hommes/femmes. Le tirage au sort constituant cependant la modalité la plus à même de garantir une représentativité sociale (âge, sexe, milieux sociaux...), il est fortement souhaité.

Les représentants et les suppléants s'engagent sur une durée d'un an, renouvelable 2 fois, afin d'assurer la continuité et la cohérence des travaux. Un représentant peut s'engager sur deux comités consultatifs au maximum.

L'organisation

Les représentants et leurs suppléants désignés par chaque Conseil constituent le groupe « coordinateur » des Conseils.

Les réunions plénières

Sur chaque Conseil, trois élus dont deux sont membres du comité consultatif « Actions participatives » et trois habitants membres du Conseil, désignés par ailleurs comme représentants au sein des comités consultatifs, se chargent de l'animation des réunions du Conseil.

Les trois élus membres du Conseil animent avec les membres du groupe « coordinateurs » chargés de l'animation uniquement le temps consacré à la discussion des projets initiés par la municipalité. L'animation du temps consacré aux projets initiés par le Conseil est prise en charge par les membres du groupe « coordinateurs » chargés de l'animation.

Le groupe « coordinateur » assure l'ordre du jour des réunions plénières après en avoir échangé avec les élus, réalise la rédaction des comptes rendus des Conseils et transmet les informations des Conseils aux comités consultatifs et vice-versa.

Les groupes de travail

Afin de permettre une bonne qualité du travail et particulièrement la finalisation des projets initiés en Conseil plénier, les Conseils de Quartier peuvent construire des groupes de travail de projet. Les participants à ces groupes sont répertoriés dans la mesure où ils s'engagent devant le Conseil à rendre compte de l'avancée de leurs travaux. Ils peuvent faire appel à des intervenants extérieurs dont des élus pour construire leurs projets.

Lorsque le projet est validé par le conseil, celui-ci est transmis au comité consultatif « actions participatives » qui le valide, et en fonction du contenu du projet, l'oriente vers le comité adapté au projet.

Les modalités d'organisation interne du travail seront définies par chaque Conseil de Quartier en excluant toute forme de hiérarchie et en facilitant la prise de parole des habitants en vue d'empêcher la monopolisation de la parole par quelques personnes.

Réunion annuelle

Une réunion annuelle rassemblera l'ensemble des participants de tous les Conseils de Quartier du Bignon.

Les moyens

Pour permettre aux Conseils de Quartier d'assurer leur mission, la Municipalité mettra à disposition les moyens matériels suivants :

-
- ▶ Un espace de réunion.
 - ▶ Une page d'information dédiée aux Conseils de Quartier sur le site internet de la mairie incluant un formulaire pour mentionner sa participation.
 - ▶ Une adresse électronique par Conseil de Quartier et une adresse électronique municipale dédiée aux Conseils de Quartier.
 - ▶ Un accès à un dossier partagé dédié à chaque Conseil de Quartier.

Le Conseil Municipal décidera d'une enveloppe nécessaire au bon fonctionnement des Conseils de Quartier couvrant les besoins suivants, selon une estimation à travailler avec les Conseils de Quartier :

- ▶ Communication du Conseil de Quartier.
- ▶ Formation de ses membres (animation, assistance ...).

Le comité consultatif « Actions Participatives » peut être sollicité pour soutien financier et matériel pour l'organisation d'une soirée-débat visant à favoriser la réflexion sur des problèmes environnementaux, culturels, sanitaires et sociaux ayant un impact sur le territoire communal. Selon la thématique, le projet sera également présenté pour avis aux comités consultatifs appropriés. Après échanges, les comités concernés présenteront au bureau municipal le projet en vue d'une décision d'une aide financière et/ou matériel.

Le soutien de la municipalité peut être :

- ▶ L'impression de flyer noir et blanc (maximum 1000).
- ▶ Le paiement de l'intervenant (maximum 500 euros).
- ▶ La mise à disposition d'une salle.
- ▶ L'information sur les canaux municipaux.

Dans tous les projets de soirée-débat organisés par un Conseil de Quartier, il doit être fait mention que la soirée s'effectue dans le cadre municipal, cela dans toute forme de communication. Par ailleurs, tous les projets financés par la municipalité doivent inclure la mise en débat avec les participants afin que s'opère la mise en relation entre les savoirs et les expériences vécues par les habitants.

Budget des projets

Les projets initiés par un Conseil de Quartier doivent faire l'objet d'une évaluation des coûts et des possibilités de subventions.

Ces projets devront être validés par un vote majoritaire au sein de chaque Conseil. Ensuite, le comité consultatif « Actions Participatives » étudiera la recevabilité des projets par rapport au financement en concertation avec la commission « Finance et Vie Économique » (parties investissement et fonctionnement) et aux coûts récurrents de fonctionnement générés par le projet). Après validation de sa recevabilité, le projet sera adressé pour avis au comité consultatif le plus approprié sur le fond.

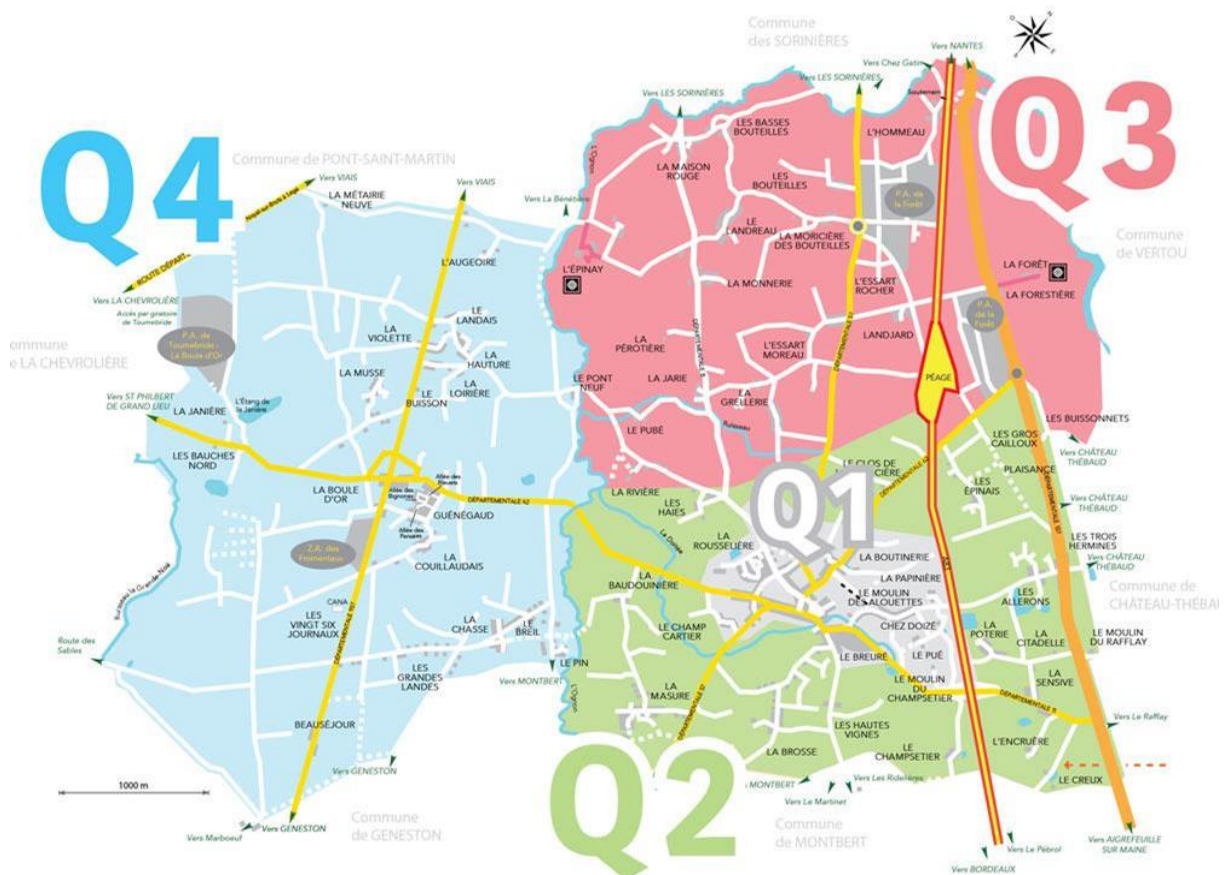
Dans le cas où un projet n'est pas validé, le comité consultatif émettant un tel avis en devra faire une explication écrite transmise au Conseil.

Après accord du Conseil Municipal, les projets seront financés dans le cadre du budget communal.

Le périmètre des quartiers

Quatre conseils de quartier ont été établis sur la base de leurs caractéristiques territoriales :

- ▶ Quartier du centre bourg construit avant 2000 (Q1 gris).
- ▶ Quartier à forte attractivité avec le centre bourg (Q2 vert).
- ▶ Quartier à faible attractivité avec le centre bourg, situé au nord et au Nord-est du bourg, traversé par la D57 ainsi que la partie située à l'est de l'autoroute A83 et aspiré par la métropole nantaise (Q3 rouge).
- ▶ Quartier à faible attractivité avec le centre bourg, situé à l'ouest de L'Ognon, traversé par la D937 et aspiré par les commerces de la commune de Geneston (Q4 bleu).



Les différents Conseils pourront donner un nom à leur propre Conseil.

Les rues correspondants aux quartiers

Quartier 1	Quartier 2	Quartier 3	Quartier 4
Rue des Colverts	Avenue du Pré du Bourg	Les Bouteilles	La Métairie Neuve
Impasse des Fauvettes	Rue des Albizias	La Moricière des Bouteilles	L'Augeoire
Rue des Mésanges	Rue des Catalpas	Landjard	La Violette
Impasse des Bergeronnettes	Rue des Magnolias	L'essart Rocher	Le Landais
Rue des Colombes	Rue des Camélias	L'essart Moreau	La Hauture
Rue de la Moricière	Rue des Sarments	Les Basses Bouteilles	La Loire
Chemin de la Moricière	Rue des Vignauds	La Maison Rouge	Le Buisson
Place de la Moricière	Rue des Lilas	Le Landreau	La Musse
Rue de la Roche	Rue des Charmes	La Monnerie	La Janière
Rue du Moulin	Rue des Erables	La Jarie	Les Bauches
Rue des Aires	Allée de la Chenaie	La Grellerie	La Boule D'or
Impasse des Aires	Rue du Parc	La Rivière	Les Grandes Landes
Rue Joseph et Georges Cadou	Rue de la Brosse	Le Pont Neuf	Beauséjour
Rue du Grand Clos	Impasse des Lierres	Le Pube	Guénégaud
Rue des Tourterelles	Rue des Chèvrefeuilles	La Perotière	Impasse Des Fromentaux
Impasse des Chênes	Plaisance	L'Épinay	La Couillaudais
Rue des Frênes	Les Gros Cailloux	L'hommeau	Allée des Pensées
Rue du Vivier	Les Buissonnets	Za de la Forêt	Allée des Bignonnes
Rue de la Rousselière	Les Épinais	La Forestière	Allée des Bleuets
Rue du Pré Colas	Chez Doize	Forêt de Touffou	Le Pin
Rue du Patis	Le Pue		Le Breil
Rue du Moulin	Les Ailerons		La Chasse
Impasse des Genets	Les Trois Hermines		
Impasse de la Doité	Le Breure		
Rue les Jardins de la Touche	Le Champ Setier		
Rue la Grand Rue	La Sencive		
Place Saint Martin	La Poterie		
Rue la Basse Rue	La Citadelle		
Rue du Pont	Le Creux		
Rue des prés	L'Encruère		
Rue du Cormier	Le Moulin Du Rafflay		
Place de la Croix du Temple	Le Clos De La Moricière		
Rue des Peupliers	Les Haies		
Impasse des Vignes	Le Champ Cartier		
Chemin des Vignes	La Masure		
Rue de la Gare	La Baudouinière		
Impasse du Lavoir	Les Hautes Vignes		
Rue de l'Aurière	Rue des Pivoines		
Rue de la Brie	Rue des Iris		
Place Yann Doucet	Rue des Azalées		
Rue du Stade	Rue des Cyclamens		
Rue de la Croix			
Rue des Sequoias			
Impasse des Pinsons			
Rue des Sorinières			
La Papinière			
La Boutinerie			
Le Moulin des Alouettes			
Le Moulin du Champ Setier			